



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 8 février 2021

Date de la convocation du Conseil municipal : 02/02/2021

**Présents** : Emilie BROCHARD, France BEAUPRE, Michelle BEULAY, Bastien DESCLOUX, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Jean Marc MORETTI, Claire MOREIRA, Etienne SOLLIER, Martine TOURNOIS, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Michel POTIEZ et Cyril GENOT

Procurations : Laurent CHANDIVERT a donné procuration à Etienne SOLLIER.  
Excusée : Charlène DIDE.

**Secrétaire de séance** : Cécile MEUBLAT-GIRARDIN

Le quorum étant atteint le *Maire ouvre la séance à 20h.*

Sur demande de trois membres, le conseil municipal décide, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos pour raison sanitaire (Covid 19)

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 11 janvier 2021.

### DELEGATIONS AU MAIRE

Le maire expose,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2007-1787 du 20 Décembre 2007 – art 13,

Le conseil municipal, à "14 voix pour" donne délégation au maire, pendant la durée du mandat, à effet de:

- \* Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- \* Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 50 000 Euros.
- \* Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- \* Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- \* Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- \* Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- \* Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros.
- \* Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- \* Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- \* Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme
- \* Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

\* Donne délégation à M. le maire pour recruter des agents contractuels relevant de conditions fixées par les articles 3 1°, 3 2° al, 3-1 et 3-2 afin de garantir la continuité des services de la commune.

## PERSONNEL COMMUNAL : MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE GENERALE

Le maire expose,

Vu la demande de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de la commune de Sassay

Vu l'accord de la secrétaire générale de Villerbon

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention de mise à disposition de la secrétaire générale à la commune de Sassay durant la durée d'absence de la secrétaire de mairie.

La commune de Villerbon prendra en charge la rémunération de la secrétaire générale et émettra un titre à la commune de Sassay pour remboursement du temps passé.

Le conseil municipal donne l'autorisation à M. le maire à la majorité des voix soit 14 voix pour, de signer la convention de mise à disposition de la secrétaire générale à la commune de Sassay.

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire expose,

Lors des créations et suppressions de poste, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune. Le maire donne lecture du tableau :

		Filière administrative							
		Titulaire				Contractuel			
catégorie	grade	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu
Catégorie B	Rédacteur ppal de 1° cl.	1	1						
Catégorie C	Adjoint administratif ppal de 2° cl.	1	1						
	Adjoint administratif							1 à 20/35ème	1
		Filière Technique							
		Titulaire				Contractuel			
catégorie	grade	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu
Catégorie C	adjoint technique	2	2					1 art. 3,1° à 20/35ème	1
				1 à 29/35ème	1			1 art. 3.1° à 6.5/35ème	1
				1 à 29,5/35ème	1			1 art. 3-1 à 30/35ème	1
								1 art. 3,1° accroissement conservé	0
		Filière médico-sociale							
		Titulaire				Contractuel			
catégorie	grade	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu
Catégorie C	Asem ppal de 1° cl.			1 à 29,5/35°	1				
		Filière Culturelle							
		Titulaire				Contractuel			
catégorie	grade	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu	Poste à TC	Pourvu	Poste à TNC	Pourvu
Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique ppal de 1° cl.			1 à 1,75/20°	1				

## **EMPRUNT IMPASSE DES CLOUSEAUX**

Le maire expose,

Vu le taux d'emprunt pratiqué avoisinant 0.47% sur 15 ans pour un montant emprunté de 160 000 euros,

Vu le montant des travaux de création de réseaux de l'impasse des Clouseaux représentant un peu moins de 150 000 euros.

Il propose aux membres présents d'inscrire au prochain budget un emprunt d'un montant de 160 000 à 180 000 euros afin de pouvoir envisager l'aménagement de la voie de retournement prévue pour les camions de ramassage d'ordure ménagère ainsi que d'un espace vert dédié à des jeux d'enfant par exemple.

Les membres présents autorisent le maire à établir les simulations dans cette fourchette budgétaire afin que l'emprunt soit contracté au budget prévisionnel 2021.

## **RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Le maire donne lecture du rapport annuel 2019 des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Les membres présents approuvent ce rapport.

## **RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE**

Le maire donne lecture du rapport annuel 2019 des services publics d'eau potable.

Les membres présents approuvent ce rapport.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Le maire indique que le spectacle initialement prévu en mars dans le cadre de Festillesime est repoussé au 19 ou 20 juin prochain en après-midi. La compagnie du Hasard prévoit un spectacle de 50 mn en intérieur puis 20 mn en extérieur si les conditions sanitaires le permettent.
- La fête de l'école aura lieu le 26 juin.
- Le concert de guitare est annulé mais le conservateur prévoit de faire un concert minimum par an à l'église de Villerbon.

### **Etienne SOLIER**

- Il réalise actuellement un état des lieux du réseau enterré des eaux pluviales avec les services d'Agglopolys qui ont repris la compétence.
- L'ATD41 réalisera l'étude de sécurisation du bourg en juin et non en mars car leur planning est rempli.

- La réunion de lancement des travaux de l'impasse des clouseaux a eu lieu dans l'après-midi en présence de toutes les entreprises concernées.

Les travaux de réseau d'eau potable et assainissement débuteront mercredi avec la réalisation de la tranchée.

Le réseau électrique devrait être installé au droit des terrains à partir du 15 mars pour une fin de chantier prévue le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Une borne à incendie sera également mise en place.

**Claire MOREIRA** remercie les agents qui ont bouché les trous de l'ensemble des routes de la commune

La séance est levée à 21h35

**Jean-Marc MORETTI**  
Maire

**Cécile MEUBLAT-GIRARDIN**